

**SESSION 2021**

---

**Concours interne**  
Inspecteur de la jeunesse et des sports

**IJS**

**Première épreuve**

**Rédaction d'une note**

**Durée : 4 heures**

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

## **Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, un outil au service de l'éducation et de la citoyenneté**

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le Préfet du département dans lequel vous exercez, veulent se saisir de la dynamique née de la désignation de la France comme pays d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ils souhaitent amplifier les actions lancées en milieu scolaire dans le cadre de la semaine olympique et paralympique (SOP).

Votre chef de service vous demande d'élaborer à leur intention, une note promouvant des actions éducatives et citoyennes à mettre en œuvre en direction de la population du département et notamment des jeunes, en lien avec les acteurs locaux.

Cette note proposera des axes opérationnels d'actions se fondant sur les valeurs de l'olympisme avec l'objectif de favoriser la cohésion nationale ainsi que le bien vivre ensemble.

### **Table des matières**

Document n°1 : Projet de Loi olympique relative à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024, exposé des motifs, mars 2018. ....	1
Document n°2 : Projet de Loi confortant les principes de la République, déposé à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020, extraits de l'exposé des motifs.....	6
Document n°3 : Cahier de préconisations environnementales pour un grand événement sportif international, site du ministère des sports, extraits, février 2016.....	7
Document n°4 : Semaine olympique et paralympique 2021, site du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, extraits. ....	9
Document n°5 : Charte olympique, extraits, version du 17 juillet 2020. ....	11
Document n°6 : « 30 minutes d'activités physiques et sportives quotidiennes à l'école », site olympic.org, comité d'organisation des jeux olympiques de Paris 2024, février 2021. ....	13
Document n°7 : Programme d'éducation aux valeurs de l'olympisme (PEVO), élaboré par le CIO, extraits.....	15
Document n° 8 : « Terre de jeux 2024 », label du Comité d'organisation Paris2024, plaquette, extraits. ....	30

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours  
1 J S I

Option/section  
R 0 0 0 0

Epreuve  
1 0 1

Matière  
2 2 7 9



**Document n°1 : Projet de Loi olympique relative à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024, exposé des motifs, mars 2018.**

Les jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024 à Paris et sur l'ensemble des sites mobilisés constitueront le plus grand événement sportif international jamais organisé en France. Cette compétition planétaire revient donc à Paris, qui a déjà eu le privilège d'accueillir les Jeux d'été dès leur deuxième édition, en 1900, puis de nouveau, il y a 100 ans, en 1924, quarante ans après que Pierre de Coubertin a proclamé le rétablissement des jeux Olympiques dans leur version moderne. L'histoire du mouvement olympique est ainsi intimement liée à la France, tout comme son identité, le français demeurant aujourd'hui « langue olympique ». Les Jeux de 2024 offrent dès aujourd'hui une occasion unique de faire du sport et de ses valeurs des éléments structurants de nos politiques publiques et un outil de transformation de la société. En matière de probité, la France aura la responsabilité de démontrer, pendant les sept prochaines années, son aptitude à garantir l'intégrité et la transparence de ses Jeux, qui demeurent l'un des ressorts essentiels de leur bonne gouvernance.

L'accueil des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 s'inscrit dans le cadre d'un projet d'intérêt national mobilisateur et porteur de valeurs. L'héritage que laissera en France cet événement tant en ce qui concerne la pratique sportive de tous, sans discriminations, qu'en matière d'infrastructures et d'équipements durables justifie la mobilisation de moyens adaptés. Cet héritage se construit en outre dès à présent. Les Jeux constitueront une occasion exceptionnelle de promouvoir, sur la scène internationale, l'image et le savoir-faire de la France, de la ville de Paris, de la région Ile-de-France, du département de Seine-Saint-Denis, de la ville de Marseille et plus généralement de l'ensemble des collectivités concernées ainsi que leur capacité à accueillir des délégations et visiteurs du monde entier. Les retombées touristiques et économiques directes et indirectes de l'événement seront considérables.

Les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sont également une opportunité de formation et d'emploi pour une « génération olympique », un accélérateur d'investissement, une opportunité d'affirmer des valeurs, notamment pour promouvoir une parfaite intégration des personnes en situation de handicap. Eu égard aux spécificités et à l'ampleur des jeux Olympiques et Paralympiques, compte tenu de l'intérêt général que revêtent leur accueil et leur organisation, fort de l'expérience de la France en matière d'organisation de grands événements, il convient, en lien avec cet intérêt général et en parfaite adéquation et proportionnalité avec les objectifs et engagements souscrits, d'adapter certaines dispositions de notre droit positif aux contraintes propres à la préparation et l'organisation d'un événement à tous égards exceptionnel.

Tels sont les principaux objets du projet de loi qui est articulé autour de quatre titres.

**Le titre Ier** comprend des dispositions permettant le respect des stipulations du contrat de ville hôte conclu entre la ville de Paris, le Comité national olympique et sportif français et le Comité international olympique. L'article 1<sup>er</sup> a pour objet de reconnaître au Comité international olympique (CIO), au Comité international paralympique (CIP) et au Comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO) la qualité d'organisateur des jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que les droits d'exploitation qui l'accompagnent. Ils n'auront ainsi pas à demander l'autorisation des fédérations sportives concernées prévue à l'article L. 331-5 du code du sport.

**L'article 2** vise à préciser et à étendre le champ des éléments relevant de la propriété olympique et paralympique. La propriété olympique et paralympique sera ainsi mieux protégée. Les termes « olympique », « olympien » et « olympienne » ou encore le logo, le slogan, la mascotte et les affiches des jeux Olympiques et des jeux Paralympiques relèveront par exemple du champ de cette protection.

**L'article 3** permet de déroger, de manière encadrée, aux dispositions du code de l'environnement relatives aux règles de publicité pour le pavoisement de symboles olympiques et paralympiques à partir de la publication de la loi et jusqu'à quinze jours après la date de la cérémonie de clôture des jeux Paralympiques 2024. Un décret en Conseil d'État précisera les modalités d'application de cet article. Les autorités publiques françaises se donnent pour objectif d'accueillir et d'organiser les Jeux dans des conditions conformes à l'ensemble des engagements souscrits auprès du Comité international olympique et du Comité international paralympique, notamment dans le respect des stipulations du contrat de ville-hôte, des garanties visées au dossier de candidature, de la Charte Olympique et des objectifs et préconisations de l'agenda olympique 2020 du Comité international olympique.

**L'article 4** prévoit, quant à lui, pour une période comprise entre le trentième jour précédant celui de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques et jusqu'à quinze jours après la date de la cérémonie de clôture des jeux Paralympiques, de déroger aux règles de publicité au profit des partenaires de marketing olympique dans un périmètre de 500 mètres de distance de celui de chaque site lié à l'organisation et au déroulement des compétitions des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Il précise également et encadre les conditions dans lesquelles des dispositifs publicitaires peuvent être placés sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques accueillant des compétitions. Un décret en Conseil d'État précisera les modalités d'application de cet article.

**L'article 5** reconnaît, par dérogation à l'article 2060 du code civil, que le contrat de ville hôte signé entre le Comité national olympique et sportif français, la Ville de Paris et le Comité international olympique ainsi que les conventions d'exécution de ce contrat conclues par des personnes publiques en vue de la planification, de l'organisation, du financement et de la tenue des Jeux peuvent comporter des clauses compromissaires.

**Le titre II** comprend des articles relatifs à l'aménagement du territoire dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ils assurent le respect des droits de propriété et de la concertation du public tout en prévoyant quelques aménagements aux règles d'urbanisme de nature à tenir les échéances relatives à la livraison de l'ensemble des équipements nécessaires à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**L'article 6** a pour objet de soumettre les projets, plans et programmes nécessaires à l'organisation et au déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à la procédure de participation par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, avec l'adjonction d'un garant de la participation nommé par la Commission nationale du débat public. Cette disposition allège les procédures tout en garantissant une information du public et une participation adéquate de celui-ci à l'élaboration desdits projets, plans et programmes.

**L'article 7** prévoit, dans un souci de simplification des procédures, de dispenser de toute formalité au titre du code de l'urbanisme les constructions, installations et aménagements temporaires, au sens du b) de l'article L. 421-5 de ce code, dès lors qu'ils sont directement liés à la préparation, à l'organisation

et au déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Un décret en Conseil d'Etat définira la durée maximale de leur implantation, notamment par catégorie de construction, d'installations ou d'aménagements dans la limite de dix-huit mois. Les constructions, installations et aménagements temporaires restent soumis aux autres réglementations qui leur sont applicables, en particulier celle relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

**L'article 8** a pour objet de permettre le recours à une procédure intégrée pour la mise en conformité des documents d'urbanisme et, le cas échéant, l'adaptation des documents de rang supérieur. Cette mesure, qui reprend le régime d'une procédure prévue par le code de l'urbanisme en prévoyant toutefois des modalités de participation du public simplifiées, doit accélérer la réalisation des opérations relatives à l'aménagement et à la construction d'équipements nécessaires à l'organisation et au déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**L'article 9** vise à autoriser le recours à la procédure d'extrême urgence prévue aux articles L. 522-1 à L. 522-4 du code de l'expropriation pour permettre l'acquisition de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, pour la construction du village olympique et paralympique, du pôle des médias de Dugny-Bourget et du site d'équitation de Versailles. Cette disposition a déjà été prévue pour des événements similaires (jeux Olympiques d'hiver 1992, championnat d'Europe des nations de football 2016).

**L'article 10** modifie le code de l'urbanisme pour permettre aux collectivités, ou à l'État, d'approuver simultanément la création et la réalisation des zones d'aménagement concerté (ZAC). Il est prévu, dans le dossier de candidature, la réalisation d'opérations d'envergure qui nécessiteront la mise en place de ces zones, notamment sur les deux sites implantés en Seine-Saint-Denis, du village olympique et paralympique et du pôle des médias et, le cas échéant, pour le village permettant l'accueil des athlètes qui participeront aux épreuves nautiques à Marseille. L'aménagement d'ensemble de ces sites contribuera ainsi au renouvellement urbain des territoires concernés, en s'appuyant sur l'adaptabilité et la réversibilité des constructions.

**L'article 11** précise le régime d'occupation du domaine public. Il prévoit une nouvelle exception aux règles procédurales prévues à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Il vise à permettre aux autorités publiques compétentes de délivrer directement, sans publicité ni sélection préalable, les titres d'occupation au Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques nécessaires à une exploitation économique des dépendances du domaine public dédiées aux jeux Olympiques et Paralympiques. L'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques ne sera pas non plus applicable lorsque le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques délivrera des titres de sous-occupation sur ces mêmes dépendances aux partenaires de marketing olympique. L'alinéa suivant prévoit en conséquence, en conformité avec le droit national et les évolutions récentes de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, que le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques sélectionne ses partenaires de marketing selon une procédure qu'il organisera librement, qui présentera toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportera des mesures de publicité permettant à toutes les entreprises intéressées de se porter candidat. Cet article laisse également la possibilité au Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de délivrer gratuitement des titres de sous-occupation aux partenaires de marketing olympique pour tenir compte de leur participation au financement d'infrastructures ou aux dépenses liées à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**L'article 12** répond aux besoins de logement pendant la période des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Il permet de suspendre par dérogation, dans les zones de compétition et les zones de célébration mises en place par les villes, les effets des conventions conclues pour les aides personnalisées au logement pour les locaux construits ou acquis pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**L'article 13** vise à permettre, par dérogation et dans les départements concernés par des épreuves dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre 2024, la location de logements destinés à des étudiants pour l'accueil de personnes accréditées par le Comité international olympique et le Comité international paralympique durant les jeux Olympiques et Paralympiques. Les conventions conclues pour les aides personnalisées au logement sont suspendues à titre dérogatoire pour lesdits logements.

**Le titre III** concerne un aspect du volet sécurité de l'organisation de la manifestation.

**L'article 14** autorise ainsi le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi pour permettre, pendant la durée nécessaire au bon déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la création de voies réservées au déplacement des délégations et des athlètes participant aux jeux Olympiques et Paralympiques, et transférer à l'autorité administrative compétente de l'État les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement sur ces voies réservées ainsi que sur les voies qui permettent d'en assurer le délestage et celles qui concourent au déroulement de ces Jeux.

**Le titre IV** est consacré aux dispositions relatives à l'éthique et à l'intégrité qui constituent un aspect primordial de la réussite des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**L'article 15** vise d'abord à autoriser le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance toute mesure pour réformer la procédure applicable aux décisions disciplinaires de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Actuellement, ces décisions sont prises par le Collège de l'Agence qui ne dispose pas, à cet effet, d'un organe disciplinaire distinct, alors que les principes du code mondial antidopage prévoient l'existence d'une instance d'audition indépendante. Cette situation conduit à proposer la création, au sein de l'Agence française de lutte contre le dopage, d'une commission disciplinaire compétente pour statuer en la matière. Ce dispositif favorisera une meilleure gouvernance de l'Agence en permettant au collège, actuellement fortement sollicité par l'activité disciplinaire, de concentrer son action sur le pilotage stratégique de l'Agence et la définition d'actions de développement, de communication et de prévention, notamment dans la perspective de la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Il assurera, en outre, une meilleure lisibilité de la procédure disciplinaire pour les sportifs mis en cause. L'article prévoit ensuite de parfaire la mise en cohérence du code du sport avec le code mondial antidopage en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. C'est notamment le cas des dispositions relatives au délai raisonnable attaché à la prise de décision disciplinaire par les fédérations sportives ou l'AFLD, à la renonciation à l'audience, à la réduction de sanction, au régime de sanction applicable à l'aveu sans délai d'une violation des règles antidopage, à l'application de motifs multiples pour la réduction d'une sanction, ainsi qu'à la reconnaissance de décisions prises par des non-signataires du code mondial antidopage qui sont néanmoins cohérentes avec le code.



**L'article 16** a pour objectif d'améliorer la définition du délit de corruption sportive qui comprend actuellement une formulation inadéquate. Cette nouvelle rédaction s'inspire de celle existant classiquement pour les faits de corruption, tout en l'adaptant aux particularités de la matière sportive. Compte tenu de l'enjeu de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, il importe que cette infraction soit correctement définie.

**L'article 17** vise à soumettre le Président du Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que les personnes directement investies par lui ou par le conseil d'administration de cette instance d'une délégation de pouvoir ou de signature, aux obligations de transparence par la transmission de leurs déclarations de situation patrimoniale et de leurs déclarations d'intérêts à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Il s'agit d'appliquer le même régime que celui créé par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique pour des personnes occupant des fonctions importantes dans l'administration d'État ou dans la vie politique.

**L'article 18** attribue à la seule Cour des comptes le contrôle sur la gestion et les comptes des personnes morales de droit privé ayant leur siège en France et bénéficiant de financements publics (Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques et structure dédiée à l'héritage de ces Jeux) et des personnes morales de droit public qui concourent à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La mise en place de ce contrôle vise à garantir l'exemplarité du fonctionnement des organes de gouvernance mis en place pour l'organisation des Jeux.

Document n°2 : Projet de Loi confortant les principes de la République, déposé à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020, extraits de l'exposé des motifs.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 QUINZIÈME LÉGISLATURE  
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020.

## PROJET DE LOI

confortant le respect des principes de la République,  
PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Jean CASTEX, Premier ministre,  
PAR M. Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur,  
ET PAR Mme Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur,  
chargée de la citoyenneté

### EXPOSÉ DES MOTIFS (extraits)

Notre République est notre bien commun. Elle s'est imposée à travers les vicissitudes et les soubresauts de l'histoire nationale parce qu'elle représente bien davantage qu'une simple modalité d'organisation des pouvoirs : elle est un projet.

Mais ce projet est exigeant ; la République demande une adhésion de tous les citoyens qui en composent le corps. Elle vit par l'ambition que chacun des Français désire lui donner. Et c'est par cette ambition qu'elle se dépasse elle-même. Ainsi que le disait le Président de la République, à l'occasion de la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de la République le 4 septembre 2020 : « *la République est une volonté jamais achevée, toujours à reconquérir* ».

Tout au long de son histoire, notre République a su être à la fois intransigeante sur les principes et généreuse dans son action. Au fil des ans, patiemment, elle a rassemblé tout un peuple et, parmi ce peuple, mêmes ceux qui au départ lui étaient hostiles.

Notre République s'est construite sur des fondations solides, des fondements intangibles pour l'ensemble des Français : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'éducation, la laïcité. Un entrisme communautariste, insidieux mais puissant, gangrène lentement les fondements de notre société dans certains territoires. Cet entrisme est pour l'essentiel d'inspiration islamiste. Il est la manifestation d'un projet politique conscient, théorisé, politico-religieux, dont l'ambition est de faire prévaloir des normes religieuses sur la loi commune que nous nous sommes librement donnée. Il enclenche une dynamique séparatiste qui vise à la division.

Ce travail de sappe concerne de multiples sphères : les quartiers, les services publics et notamment l'école, le tissu associatif, les structures d'exercice du culte. Il s'invite dans le débat public en détournant le sens des mots, des choses, des valeurs et de la mesure. L'idéologie séparatiste a fait le terreau des principaux drames qui ont endeuillé notre communauté nationale ces dernières années. Face à l'islamisme radical, face à tous les séparatismes, force est de constater que notre arsenal juridique est insuffisant. Il faut regarder les choses en face : la République n'a pas suffisamment de moyens d'agir contre ceux qui veulent la déstabiliser.

En terminer avec l'impuissance face à ceux qui malmènent la cohésion nationale et la fraternité, face à ce qui méconnaît la République et bafoue les exigences minimales de vie en société, conforter les principes républicains : telle est l'ambition du projet de loi.

### **Document n°3 : Cahier de préconisations environnementales pour un grand événement sportif international, site du ministère des sports, extraits, février 2016.**

Les grands événements sportifs internationaux concourent à donner au pays une image dynamique à l'international et participent au renforcement de la cohésion nationale en apportant une fierté du vivre ensemble. Cependant, comme toute manifestation d'envergure nécessitant des travaux conséquents et rassemblant des publics en nombres importants, ils engendrent des impacts non négligeables sur leur environnement : production de déchets, consommation d'eau, et d'énergie, mobilité individuelle et de groupes, nuisances sonores, etc. la liste est longue. Chaque territoire est différent, chaque équipement, chaque manifestation aussi. Mais on doit pouvoir y retrouver des étapes communes, des démarches identiques, des objectifs partagés autour de l'engagement environnemental. Si ces conditions environnementales sont prises en considération en amont et si elles sont suivies d'effets lors de l'organisation et pendant l'événement, alors il est possible de réduire voire de supprimer ces impacts mais aussi d'influer sur les comportements des publics.

Des solutions existent donc pour répondre aux enjeux de développement durable liés aux grands événements sportifs et ce cahier de préconisations, qui en suggère un grand nombre, a l'ambition d'aider les organisateurs d'événements sportifs dans toutes les étapes de leur projet, de la réflexion à la mise en œuvre de leurs actions environnementales, de l'éco-conception à l'éco-gestion.

Ce document est le premier du genre élaboré sur cette thématique pour les grands événements sportifs internationaux par les services de l'État. Son élaboration s'est inscrite à la fois dans la feuille de route 2015 de mobilisation nationale vers la COP 21 et dans la mise en œuvre du Plan interministériel d'action pour le football « Euro 2016 ». Ce plan présente l'engagement du Gouvernement et des services de l'État pour réussir le championnat d'Europe de football organisé en France en 2016 et en maximiser l'héritage. Il rassemble des projets d'actions autour de quatre priorités : assurer une très haute qualité d'organisation, où l'on retrouve l'importance du volet environnemental ; faire de l'Euro 2016 un événement populaire pour tous et partout sur le territoire ; servir la croissance et l'attractivité de la France ; et enfin promouvoir les valeurs du sport. Ce cahier de préconisations environnementales peut donc être vu comme un héritage anticipé de cette compétition car, dès sa conception, il a été conçu pour l'organisation des autres événements sportifs que nous accueillerons sur nos territoires.

Ce document est le fruit d'un groupe de travail réunissant, dans le cadre d'une animation conjointe du Commissariat général au développement durable et de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs, des experts du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports mais aussi des représentants de leurs services déconcentrés et de l'Ademe. Ce cahier a également fait l'objet d'une présentation et d'un avis auprès de partenaires extérieurs, tous très enthousiastes de voir l'État investir de cette manière ce champ d'action.

Nous tenons à remercier chaleureusement ici tous ceux qui ont contribué à son élaboration.

Ce cahier de préconisations n'est pas un guide technique, ni un document exhaustif. Il apporte des éléments de réflexion et d'action sur les grands thèmes environnementaux tout en s'inscrivant pleinement dans une démarche responsable de développement durable. Pour cela, il suggère également quelques pistes de réflexion sur les volets économique et social ou encore sur les transports et la mobilité qui pourront faire l'objet de préconisations dans un autre cadre.

Édité sous forme de fiches-actions réparties par grands thèmes incontournables, allant vers l'essentiel, l'indispensable, il vise à simplifier le travail des responsables. Chaque thème est traité d'abord dans son ensemble et répond à la question : en quoi est-il important pour la bonne organisation des grands événements sportifs internationaux ? Ensuite, la déclinaison par fiche-actions permet à l'organisateur de voir, en un coup d'œil, en fonction de son type d'événement, ce à quoi il doit prêter attention et les éléments qu'il n'avait pas forcément à l'esprit mais qui peut s'avérer important de prendre en compte.

Ce parti pris de conception favorise une lecture numérique grâce aux nombreux liens intégrés permettant aux utilisateurs d'accéder aux données techniques, à la législation et aux réglementations complètes. Il

permettra également leur mise à jour et une adaptation facilitées en fonction des évolutions et des besoins liés à l'organisation des grands événements sportifs internationaux.

Ce cahier de préconisations environnementales n'est donc pas un document figé. Il a vocation à évoluer aussi en fonction des avancées, des innovations et des retours d'expériences du terrain, mais c'est un premier pas qui doit être salué.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité, mais il souhaite faciliter l'appropriation du volet environnemental par les parties prenantes. Il rassemble donc des informations utiles et pratiques pour aider les divers organisateurs à faire de leurs manifestations des grands événements sportifs écologiques.

Ce cahier a entraîné une mobilisation active de tous les intervenants, car les grands événements sportifs internationaux apparaissent comme des catalyseurs d'enthousiasme, de solidarité et de fierté. Cet élan positif doit perdurer, car de grandes échéances approchent. Nul doute que ce cahier apportera également une contribution non négligeable à l'amélioration des candidatures françaises pour l'attribution et la tenue d'événements sportifs majeurs sur notre territoire.

En effet, il est clair que, désormais, l'attribution d'un grand événement sportif à un pays par les instances internationales décisionnaires dépendra en grande partie de la prise en compte effective et conjointe des trois piliers du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement. C'est uniquement dans ce cadre qu'une manifestation pourra être pleinement réussie ; c'est notamment en laissant un héritage positif aux territoires concernés.

Un grand événement sportif est par essence même rassembleur et festif, positif et dynamique. Quel plus bel écrin pouvons-nous imaginer pour démontrer au plus grand nombre,... décideurs politiques, responsables économiques, milieux sportifs et associatifs, grand public et médias que la prise en compte et le respect de l'environnement constituent un atout qui doit être partagé par tous de manière simple, naturelle et spontanée. Ces grands événements sportifs internationaux peuvent alors devenir une vitrine de notre conscience écologique mais aussi de notre savoir-faire.

## **Document n°4 : Semaine olympique et paralympique 2021, site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, extraits.**

### **Pourquoi une semaine olympique et paralympique ?**

Avec la Semaine Olympique et Paralympique, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et Paris 2024 dédie une semaine par an à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives. Dans le prolongement de la Journée nationale du sport scolaire d'une part et en amont de la Journée Olympique, la semaine Olympique et Paralympique est un moment clé pour éveiller les élèves aux bienfaits de la pratique sportive régulière. Elle participe également à mobiliser les parents autour de cet enjeu. Plus précisément, cette semaine permet aux enseignants :

- d'utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements (sport et mathématiques par exemple) de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition
- de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif, organisation d'ateliers de pratique sportive
- de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres sportives partagées
- d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole

### **Une semaine olympique et paralympique 2021 sur le thème de la santé. Qui peut participer et comment inscrire un projet ?**

Peuvent s'inscrire les :

- écoles et les établissements scolaires de métropole et des outre-mer
- établissements français de l'étranger
- établissements d'enseignement supérieur

Toutes les démarches pourront être liées à des opérations d'ampleur nationale existantes (rencontres et compétitions nationales ou internationales organisées par l'Usep, l'UNSS, l'UGSEL et la FFSU) ou à des initiatives strictement locales (projets à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un réseau d'établissements, à l'initiative d'un Suaps, d'une grande école ou d'une association étudiante etc.).

L'ensemble des démarches menées fera l'objet d'un recensement au niveau national afin de valoriser dans une programmation annuelle les actions liées au sport et à sa dimension éducative en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur.

### **Les ressources pédagogiques**

Des ressources et un programme d'animations pédagogiques sont mis à disposition des enseignants et des élèves à l'occasion de cette Semaine Olympique et Paralympique, notamment celles du Réseau Canopé et du Comité national olympique français, sont disponibles sur le site éducol.

Ainsi la plateforme La Grande école du sport propose des ressources pédagogiques libres de droit, utilisables en classe, du CM1 à la terminale. Découvrez des vidéos et des compléments pédagogiques sur le sport et l'histoire, le sport et la littérature ou les arts, des témoignages de grands sportifs, des interviews de penseurs contemporains, des vidéos sur le sport et la mondialisation, sur les rapports entre le sport et la santé, etc.

### **Les projets de la Semaine olympique et paralympique 2021**

La 5e édition de la "SOP" met l'accent sur la thématique de la santé. Quels sont les projets de la SOP 2021 ? En une semaine, que peut-on faire ? Quels types de projets peuvent avoir lieu ?

- Voyage au cœur de la SOP

Paris 2024 vous emmène à la découverte des projets, initiatives et outils développés partout en France à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique 2021. Pour cette 5ème édition, la Semaine Olympique et Paralympique mobilise près de 3000 écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur. Ce sont plus de 500 000 jeunes sensibilisés aux valeurs olympiques et paralympiques sur l'ensemble du territoire et dans le réseau des établissements français à l'étranger. Cette année encore, la communauté éducative, les fédérations du sport scolaire et universitaire, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les athlètes se sont mobilisés pour explorer tous les potentiels éducatifs du sport.

Sous l'angle de la santé et des **30 minutes d'activité physique quotidienne**, les jeunes ont pu découvrir les nouvelles disciplines olympiques et paralympiques mais également changer de regard sur le handicap. Tous les ans, de nombreux projets consacrent leurs actions à la sensibilisation aux para sports et à une pratique partagée avec des élèves en situation de handicap. En 2021, près de 80% des projets de la Semaine Olympique et Paralympique abordaient la question du handicap et ont pu permettre aux jeunes de découvrir des pratiques para sportives. Parmi les 1500 projets inscrits, Paris 2024 vous propose de découvrir certains d'entre eux qui ont contribué à la réussite de cette 5ème édition. A l'échelle d'une classe, d'un collège ou bien sur l'ensemble des écoles d'un territoire, ces projets illustrent l'éventail des possibilités offertes à l'occasion de la SOP et sont source d'inspiration pour le développement de projets tout au long de l'année.

## Document n°5 : Charte olympique, extraits, version du 17 juillet 2020.

### Principes fondamentaux de l'Olympisme

1. L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.
2. Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.
3. Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.
4. La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.
5. Reconnaissant que le sport est pratiqué dans le cadre de la société, les organisations sportives au sein du Mouvement olympique se doivent d'appliquer le principe de neutralité politique. Elles auront les droits et obligations inhérents à l'autonomie, à savoir le libre établissement et le contrôle des règles du sport, la définition de leur structure et gouvernance, la jouissance du droit à des élections libres de toutes influences extérieures et la responsabilité de veiller à ce que les principes de bonne gouvernance soient appliqués.
6. La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
7. L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO.

### Composition et organisation générale du Mouvement olympique

1. Sous l'autorité suprême et la conduite du Comité International Olympique, le Mouvement olympique comprend les organisations, les athlètes et les autres personnes qui se soumettent à la Charte olympique. Le but du Mouvement olympique est de contribuer à la construction d'un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le biais d'une pratique sportive en accord avec l'Olympisme et ses valeurs.
2. Les trois principales parties constitutives du Mouvement olympique sont le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales de sports (FI), et les Comités Nationaux Olympiques (CNO).
3. Outre ses trois principales parties constitutives, le Mouvement olympique comprend aussi les comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), les associations nationales, les clubs et les personnes appartenant aux FI et aux CNO, en particulier les athlètes dont les intérêts constituent un élément fondamental de l'action du Mouvement olympique, ainsi que les juges, arbitres, entraîneurs et autres officiels et techniciens du sport. Il englobe aussi les autres organisations et institutions reconnues par le CIO.
4. Toute personne ou organisation appartenant à quelque titre que ce soit au Mouvement olympique est liée par les dispositions de la Charte olympique et doit respecter les décisions du CIO.

## Mission et rôle du CIO

La mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme à travers le monde et de diriger le Mouvement olympique. Le rôle du CIO est :

- d'encourager et soutenir la promotion de l'éthique et de la bonne gouvernance dans le sport ainsi que l'éducation de la jeunesse par le sport, et de s'attacher à ce que l'esprit de fair-play règne dans le sport et que la violence en soit bannie ;
- d'encourager et soutenir l'organisation, le développement et la coordination du sport et des compétitions sportives ;
- d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques ;
- de coopérer avec les organisations et les autorités publiques ou privées compétentes aux fins de mettre le sport au service de l'humanité et de promouvoir ainsi la paix ;
- d'agir dans le but de renforcer l'unité du Mouvement olympique, de protéger son indépendance, de maintenir et promouvoir sa neutralité politique et de préserver l'autonomie du sport ;
- de s'opposer à toute forme de discrimination affectant le Mouvement olympique ;
- d'encourager et soutenir les représentants des athlètes élus au sein du Mouvement olympique, la commission des athlètes du CIO agissant comme leur représentant suprême pour tout aspect relatif ou connexe aux Jeux Olympiques ;
- d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes ;
- de protéger les athlètes intègres et la probité du sport en dirigeant la lutte contre le dopage et en prenant des mesures contre toute forme de manipulation des compétitions et de corruption qui s'y rapporte ;
- d'encourager et soutenir les mesures relatives aux soins médicaux et à la santé des athlètes ;
- de s'opposer à toute utilisation abusive politique ou commerciale, du sport et des athlètes ;
- d'encourager et soutenir les efforts des organisations sportives et des autorités publiques pour assurer l'avenir social et professionnel des athlètes ;
- d'encourager et soutenir le développement du sport pour tous ;
- d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence ;
- de promouvoir un héritage positif des Jeux Olympiques pour les villes, les régions et les pays hôtes ;
- d'encourager et soutenir les initiatives qui intègrent le sport à la culture et à l'éducation ;
- d'encourager et soutenir les activités de l'Académie Internationale Olympique (AIO) et d'autres institutions qui se consacrent à l'éducation olympique ;
- de promouvoir la pratique du sport en toute sécurité et la protection des athlètes contre toute forme de harcèlement et d'abus.



**Document n°6 : « 30 minutes d'activités physiques et sportives quotidiennes à l'école », site olympic.org, comité d'organisation des jeux olympiques de Paris 2024, février 2021.**

## JEUX DE PARIS 2024 : 30 MINUTES D'ACTIVITÉ

### PHYSIQUE ET SPORTIVE QUOTIDIENNE À L'ÉCOLE

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont un impact avant même leur ouverture. Et les Jeux de Paris 2024 ne dérogent pas à la règle. Même s'ils ne débiteront que dans plus de trois ans, ils ont en effet déjà commencé à offrir des avantages à leurs hôtes. La promotion de l'activité physique et de ses nombreux bienfaits dans les écoles françaises, entre autres, est au centre des efforts déployés.

La mission de Paris 2024 ? Faire en sorte que davantage d'enfants fassent de l'exercice physique, dans le cadre de la lutte contre la sédentarité des jeunes, aujourd'hui aggravée par la pandémie de COVID\_19. L'un des nombreux moyens par lesquels le comité d'organisation de Paris 2024 entend promouvoir les bienfaits de l'activité physique est la Semaine olympique et paralympique annuelle, qui a eu lieu pour la cinquième fois la semaine passée.

Lancée en janvier 2017 par Paris 2024 dans le cadre du programme d'éducation olympique et paralympique que chaque comité d'organisation est tenu d'élaborer et de mettre en œuvres, la Semaine olympique et paralympique est désormais inscrite au programme du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Son objectif est de promouvoir les bienfaits de l'activité physique, les valeurs olympiques et paralympiques telles que l'excellence, le respect et la détermination, ainsi que d'une manière plus générale les valeurs inhérentes au sport, comme la résilience et le fair-play.

### ÊTRE ACTIFS 30 MINUTES PAR JOUR

Au cœur de l'édition 2021 de la Semaine olympique et paralympique, une initiative visant à introduire 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles françaises.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande aux enfants et aux adolescents de pratiquer au moins 60 minutes d'activité physique par jour et constate que jusqu'à 80 % d'entre eux ne font pas assez d'exercice. L'exercice physique aide à se protéger contre les maladies cardiaques, le diabète de type 2 et le cancer et contribue également à prévenir la dépression et l'anxiété. Selon l'OMS, il améliore la réflexion, l'apprentissage et le bien-être général. Du 3 au 8 février, et malgré les restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID\_19, la Semaine olympique et paralympique a mobilisé plus de 3 000 écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur, touché plus de 500 000 jeunes et plus de 18 000 classes. En tout, ce sont 1 500 projets qui ont été créés dans le cadre de cette initiative. Les programmes pilotes de l'initiative ont été lancés par le ministère français de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports – avec le soutien de Paris 2024 – en novembre dernier dans 800 écoles à travers la France.

Les enfants commencent désormais chaque journée d'école par 30 minutes d'exercices (course, saut, danse et lancer). Paris 2024 prévoit en outre de compléter le projet en publiant des guides afin d'aider les enseignants à mettre en place des activités sportives quotidiennes de 30 minutes dans leurs classes. Ainsi que l'a déclaré Tony Estanguet, président du comité d'organisation de Paris 2024 : "On sait que 30 minutes d'activité physique en plus par jour, ce sont des élèves beaucoup plus concentrés. Ce sont des enfants qui prennent conscience de cette réalité toute simple, que nous avons collectivement perdue de vue : bouger nous est tout aussi essentiel que dormir et manger ! Ce sont des adultes en

devenir qui auront acquis le goût et le réflexe de se mettre en mouvement. Trente minutes par jour, c'est une génération en meilleure santé."

Les événements en ligne et en présentiel organisés la semaine dernière dans le cadre de la Semaine olympique et paralympique ont par ailleurs permis aux élèves de rencontrer des athlètes français, tels que le médaillé d'argent des Jeux de Rio 2016 et détenteur du record du monde du décathlon, Kevin Mayer, la médaillée d'argent en judo des Jeux de Rio 2016, Clarisse Agbegnenou, et la championne paralympique Marie-Amélie Le Fur, pour découvrir leurs sports et s'inspirer de leurs parcours. Des vidéos mettant en scène des athlètes et des influenceurs ont été diffusées dans les médias sociaux et dans les écoles, suivies de séances en direct de 30 minutes, lesquelles ont permis aux élèves et aux enseignants d'interagir.

#### CAMPAGNE #STAYACTIVE

Les nombreux bienfaits du sport et de l'activité physique ont été particulièrement mis en évidence lors de la pandémie de COVID\_19. En novembre 2020, l'OMS a publié une série de lignes directrices qui relèvent que le monde pourrait éviter jusqu'à cinq millions de décès chaque année si la population mondiale était plus active physiquement. Lesdites lignes directrices recommandent 150 à 300 minutes d'activité aérobie modérée par semaine pour les adultes, et une moyenne de 60 minutes d'exercice par jour pour les enfants et les adolescents.

S'exprimant à propos des lignes directrices de l'OMS, le Dr Richard Budgett, directeur médical et scientifique du CIO, a commenté : "Ces nouvelles directives expliquent de quelle manière le sport et l'activité physique peuvent contribuer directement à la santé mentale et physique et lutter contre les maladies non transmissibles. Les recommandations arrivent à point nommé, alors que le monde continue de faire face à l'impact de la pandémie de COVID\_19." Et d'ajouter : "Nous avons constaté en cette période de confinement et de distanciation physique à quel point il était important de rester actifs."

Le président du CIO, Thomas Bach, a demandé à plusieurs reprises aux gouvernements d'inclure le sport dans leurs plans de relance post-coronavirus, en faisant également valoir que le sport pouvait contribuer à créer des emplois et des débouchés commerciaux. En juillet 2020, 118 États membres des Nations Unies (ONU) ont demandé à tous les États d'inclure le sport et l'activité physique dans leurs plans de relance post-COVID\_19.

Dans cet esprit, alors que de nombreux gouvernements introduisaient des mesures de confinement pour contenir l'épidémie de coronavirus en mars 2020, le CIO a lancé une campagne numérique utilisant les hashtags #StayStrong, #StayActive, #StayHealthy visant à promouvoir l'importance de l'activité physique. La campagne a mis en avant des athlètes qui partageaient avec leurs fans les exercices qu'ils avaient inventés pendant le confinement.

## Section 1

### Introduction à l'éducation aux valeurs olympiques

1. Introduction
2. Les principes fondamentaux de l'Olympisme
3. Les valeurs fondamentales de l'Olympisme
4. Les thèmes éducatifs de l'Olympisme
5. Approches pédagogiques
6. L'éducation aux valeurs olympiques et votre communauté
7. Réalités et opportunités éducatives
8. Utiliser ces ressources pour relever les défis
9. Participer au PEVO

---

#### Vue d'ensemble

La section 1 explique la finalité du manuel, présente les valeurs du Mouvement olympique et formule des suggestions pour la mise en œuvre du programme PEVO par des éducateurs, administrateurs, responsables sportifs jeunesse et autres membres de la famille olympique.

La section 2 présente des activités destinées à aider les élèves et les athlètes à comprendre et à explorer les symboles et les cérémonies du Mouvement olympique.

La section 3 fournit des informations de base et des activités associées sur l'histoire, la structure et l'organisation des Jeux Olympiques et du Mouvement olympique.

La section 4 propose un contexte théorique et des activités relatives à chacun des cinq thèmes éducatifs de l'Olympisme : joie de l'effort dans le sport et l'activité physique ; fair-play ; respect des autres ; recherche de l'excellence et équilibre entre le corps, la volonté et l'esprit. Ces activités aideront les élèves à comprendre ces valeurs et à les mettre en pratique.

L'Annexe contient un glossaire et une liste des références citées dans le manuel.



# Introduction

**Le manuel des Fondamentaux de l'éducation aux valeurs olympiques** comprend des informations de référence et une série d'activités pédagogiques destinées à contribuer à la promotion des valeurs éducatives de l'Olympisme.

**Lorsque des Comités Nationaux Olympiques rejoignent le Mouvement olympique et envoient des athlètes participer aux Jeux Olympiques, ils acceptent de partager un ensemble de valeurs appelé « Principes fondamentaux » (énoncés dans la Charte olympique). Ces principes intègrent un ensemble de valeurs que le Comité International Olympique désigne sous le nom de « Thèmes éducatifs de l'Olympisme » (cf. page 18).**

Le manuel contient des informations et des ressources destinées à faciliter l'enseignement fondé sur les valeurs et les opportunités d'apprentissage. L'accent est mis sur la façon dont les thèmes éducatifs de l'Olympisme doivent être enseignés et appris, et non sur un apprentissage factuel rigide. Ce manuel est destiné à des élèves de 5 à 18 ans, ayant le plus souvent l'anglais en deuxième langue, avec des activités pour diverses tranches d'âge et capacités de lecture. Les enseignants et les responsables des groupes de jeunes sont encouragés à adapter et remanier les activités afin de les adapter à leurs élèves et leurs athlètes.

Dans un monde où l'obésité est un souci majeur et où les enfants des milieux défavorisés ont besoin d'espoir et d'idées d'accomplissement, les activités physiques et le sport ont un important rôle à jouer. Les symboles et cérémonies, les sports et les manifestations culturelles des Jeux inspirent et motivent. Ils fournissent un contexte pertinent pour des activités d'apprentissage et d'enseignement et pour la promotion du sport et de l'activité physique.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans le manuel des Fondamentaux reposent sur la théorie éducative actuelle des acquisitions et des enseignements multiculturels, interculturels et de sources multiples.

**Ces méthodes sont étayées par les principes d'apprentissage suivants :**

- Apprendre est une activité active et non passive. Plus les élèves sont engagés, plus l'expérience d'apprentissage sera efficace et agréable.
- Il existe différentes façons de soutenir l'apprentissage. Les activités d'apprentissage comprennent la prise de parole et l'écoute, le jeu, les activités rédactionnelles, la discussion et le débat, les activités créatives (telles que l'art, le théâtre et la musique) et le mouvement physique par des activités telles que le sport, la danse et l'éducation physique. Ce manuel comprend des activités qui permettront d'adopter toute une série d'approches différentes de l'apprentissage.
- Apprendre est une activité à la fois individuelle et collaborative. Certaines personnes travaillent mieux seules. D'autres, cependant, ont besoin de travailler en groupe pour apprendre et pratiquer la coopération. C'est la raison pour laquelle ce manuel comprend de nombreuses activités conçues pour permettre aux gens de travailler ensemble.

Stimuler l'imagination des élèves est une autre méthode éducative utilisée dans le manuel des Fondamentaux. Tous les athlètes connaissent le pouvoir de l'imagination dans la réalisation d'un objectif. L'utilisation positive et créative de l'imagination peut aussi aider les jeunes à développer de nouvelles attitudes, de nouvelles façons de réfléchir sur eux-mêmes et les autres et d'explorer différentes façons de se comporter.



# Les principes fondamentaux de l'Olympisme

Les principes fondamentaux de l'Olympisme, qui sont exposés dans la Charte olympique, définissent un ensemble commun de valeurs.

## Les principes fondamentaux de l'Olympisme

1. L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.
2. Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.
3. Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.
4. La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.
5. Reconnaisant que le sport est pratiqué dans le cadre de la société, les organisations sportives au sein du Mouvement olympique auront les droits et obligations inhérents à l'autonomie, à savoir le libre établissement et le contrôle des règles du sport, la définition de leur structure et gouvernance, la jouissance du droit à des élections libres de toutes influences extérieures et la responsabilité de veiller à ce que les principes de bonne gouvernance soient appliqués.
6. La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.
7. L'appartenance au Mouvement olympique exige le respect de la Charte olympique et la reconnaissance par le CIO.

**Remarque**

Cinq thèmes éducatifs, tous liés aux valeurs olympiques fondamentales, sont abordés dans la présente section : apprendre la joie de l'effort ; apprendre le fair-play ; apprendre le respect des autres ; apprendre à poursuivre l'excellence et apprendre l'équilibre entre le corps, la volonté et l'esprit.

Ces thèmes peuvent aisément être intégrés dans les objectifs généralement poursuivis par les programmes sportifs et scolaires pour les jeunes.

# Les valeurs fondamentales de l'Olympisme

Les valeurs fondamentales de l'Olympisme

**Excellence, respect et amitié** sont les trois valeurs fondamentales de l'Olympisme et sont au cœur des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

## Excellence

L'excellence consiste à donner le meilleur de soi, sur le terrain de jeu ou dans sa vie professionnelle. Le plus important, ce n'est pas de gagner, mais de participer, de progresser et de bénéficier de la combinaison saine du corps, de l'esprit et de la volonté.



↑ Encourager l'effort – Aspirer à l'**excellence**

## Respect

Cette valeur comprend le respect de soi-même et de son corps, mais aussi des autres, des règles et règlements, du sport et de l'environnement.



↑ Préserver la dignité humaine  
– Faire preuve de **respect**

## Amitié

L'amitié est au cœur du Mouvement olympique. Elle nous encourage à considérer le sport comme un outil pour la compréhension mutuelle entre les individus et les gens dans le monde entier.



↑ Développer l'harmonie – Célébrer l'**amitié**



# Les thèmes éducatifs de l'Olympisme

Cinq thèmes éducatifs ont été mis en évidence dans ce manuel, sur la base des Principes fondamentaux de l'Olympisme. Ils intègrent trois approches de base de l'apprentissage : cognitive (intellectuelle), affective (sociale / émotionnelle) et kinesthésique (physique).

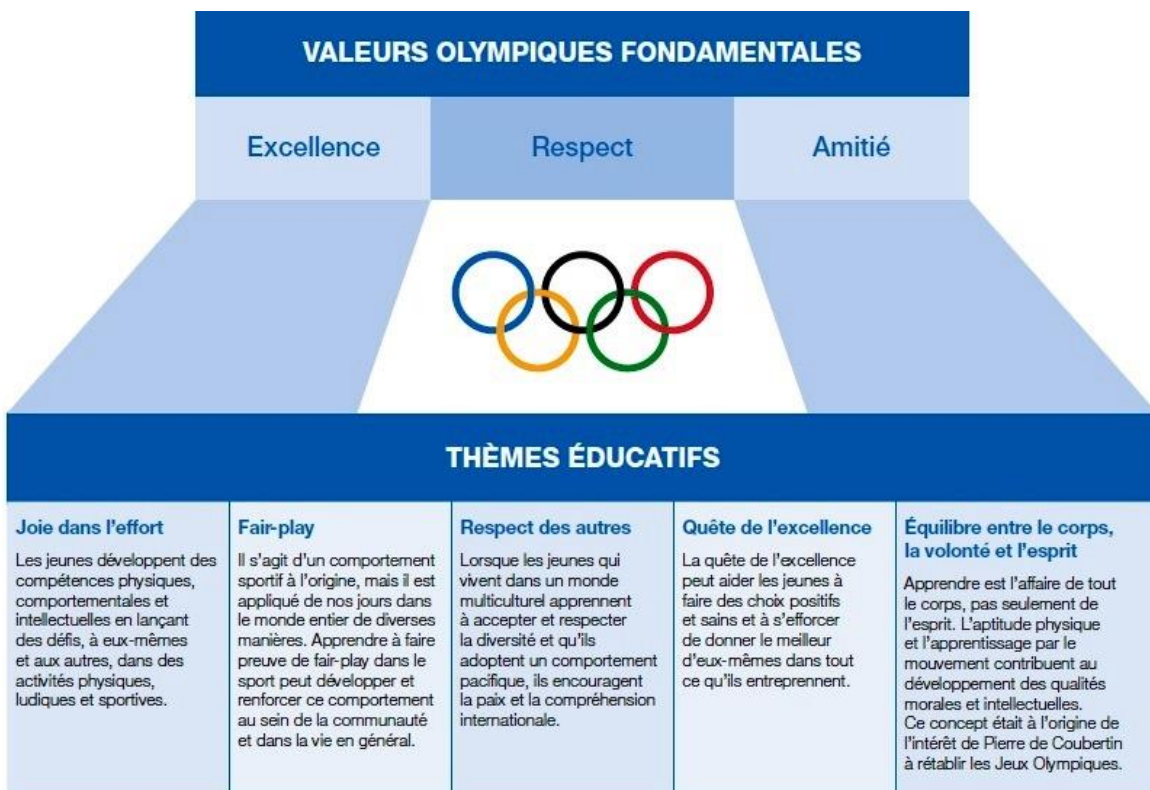
### Remarque

Des suggestions pédagogiques et des activités pratiques sont proposées dans la section 4 pour chacun des cinq thèmes : « Enseigner les thèmes éducatifs de l'Olympisme ».

## Plateforme d'enseignement et d'apprentissage

**QUOI** : Les valeurs d'EXCELLENCE, de RESPECT et d'AMITIÉ sont identifiées par le Mouvement olympique comme étant les valeurs essentielles de l'Olympisme. Ce sont les valeurs que l'on souhaite voir illustrées par les athlètes d'élite dans les compétitions olympiques. Ces valeurs sont mises en exergue dans tous les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

**COMMENT** : le PEVO traite de processus éducatifs visant à expérimenter les valeurs selon cinq thèmes identifiés dans la méthodologie d'apprentissage : expérimenter la joie dans l'effort, vivre le fair-play, pratiquer le respect, la recherche de l'excellence et apprendre l'équilibre entre le corps, la volonté et l'esprit. Ces thèmes ressortent de la Charte olympique et des principes fondamentaux de l'Olympisme et intègrent les objectifs de développement positif de la jeunesse dans le programme d'apprentissage.



# Approches pédagogiques

La présente section porte sur les nombreuses façons dont peuvent être utilisées les informations et les activités présentées dans ce manuel.

L'éducation olympique signifie différentes choses pour différentes personnes. La section ci-dessous donne des exemples de la grande variété de programmes qui relèvent de l'éducation olympique. Ces programmes ont des objectifs et des publics différents, bien qu'ils coïncident sur de nombreux aspects. Le manuel des Fondamentaux repose sur une approche de l'« éducation par le sport ».

---

## Éducation olympique

- Recherche universitaire, cours et séminaires à l'université et les centres d'études olympiques.
- Programmes des académies olympiques (internationale et nationales) et des Comités Nationaux Olympiques.
- Manuels et guides, vidéos, CD et programmes télévisés sur les Jeux Olympiques.
- Activités de la Journée olympique, festivals olympiques et compétitions scolaires / communautaires.
- Formation haut niveau et éducation physique fondées sur les valeurs olympiques.
- « Éducation par le sport » : programmes d'enseignement intégrés basés sur les valeurs et destinés aux enfants et aux jeunes.
- Programmes éducatifs et pour la jeunesse dirigés par les comités d'organisation des Jeux Olympiques.
- Camps olympiques et sportifs pour les jeunes.
- Réseaux de musées olympiques, temples de la renommée, expositions artistiques et manifestations culturelles.
- Campagnes marketing et promotionnelles organisées par des sponsors et partenaires olympiques.





## Chemins vers la participation

Les contenus du manuel des Fondamentaux peuvent être utilisés de diverses manières.

### Voie 1 : éducation par le sport – une approche intégrée et pluridisciplinaire

Certains enseignants utilisent une approche pédagogique thématique ou basée sur un projet qui intègre des activités relevant d'un large éventail de domaines divers. Le thème des Jeux Olympiques, de par son potentiel à rassembler histoire, mathématiques, sciences, langues, éducation physique, santé et sciences sociales, est parfaitement adapté à cette approche intégrée.

### Voie 2 : aider de jeunes athlètes à aspirer à l'excellence par le sport et l'éducation physique

Les programmes d'éducation sportive et d'éducation physique peuvent être améliorés par le recours à des activités aidant les étudiants à comprendre et mettre en pratique les valeurs de l'Olympisme. La Journée olympique du 23 juin, ainsi que la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix du 6 avril, peuvent être célébrées à l'aide des activités et des idées présentées dans ce manuel.

### Voie 3 : une semaine ou un mois olympique

Nombre des activités figurant dans le manuel peuvent être utilisées pour créer une semaine ou un mois olympique, intégrant une série de sujets dans le programme scolaire. Une semaine ou un mois olympique pourrait inclure des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi qu'une série d'activités physiques, de jeux et de compétitions sportives.

### Voie 4 : apprentissage centré sur l'enseignant

Pour des programmes plutôt centrés sur l'enseignant ou suivant le plan prescrit dans un manuel / livre de travail, les activités de lecture et d'écriture figurant dans ce manuel peuvent être retravaillées et restructurées pour différentes catégories d'âge. Un travail en petits groupes peut être souhaitable pour des enseignants de classes rassemblant un très grand nombre d'élèves.

### Voie 5 : enseignement post-secondaire et ateliers pour les animateurs

Pour les étudiants de l'enseignement supérieur ou les participants à des ateliers pour animateurs (p. ex. enseignants et responsables de groupes de jeunes), le manuel peut servir de cadre à un cours sur l'« Éducation olympique : une approche fondée sur les valeurs ».

Par exemple, un cours d'éducation olympique pourrait être proposé par des facultés d'éducation sportive ou physique. Tandis que certains pays ont des traditions et des codes de conduite différents, de nombreuses valeurs sont adaptées et partagées par des cultures et régions du fait de la mondialisation. Le Mouvement olympique a créé des opportunités pour la promotion de ces valeurs communes. Le manuel des Fondamentaux est conçu pour permettre aux enseignants et aux responsables de groupes de jeunes d'adapter les différentes activités à leurs propres programmes et pour répondre aux besoins et aux attentes de leurs élèves.

## Voies pédagogiques



# L'éducation aux valeurs olympiques et votre communauté

Dans de nombreux pays, des centres sportifs et de loisirs aident à créer une cohésion communautaire et à promouvoir des valeurs sociales positives. Cette section s'intéresse au concept d'un centre communautaire « Sport pour l'espoir », qui peut être utilisé comme un exemple pour aider les jeunes à décrire ou concevoir un centre sportif pour leur propre communauté.

## Le sport au service du développement et de la paix

*« Le sport joue un rôle significatif dans la promotion de l'intégration sociale et du développement économique dans différents contextes géographiques, culturels et politiques. Le sport est un outil puissant pour renforcer les liens et les réseaux sociaux, ainsi que pour promouvoir les idéaux de paix, fraternité, solidarité, non-violence, tolérance et justice. »*

Nations Unies

*« J'ai tenu pour acquis les symboles, valeurs, cérémonies olympiques. Pourtant, ici, j'ai découvert par l'exploration ludique que ces choses reposent sur des fondements essentiels qui résonnent en l'esprit humain. Ils ont littéralement le potentiel de répondre au développement holistique des personnes en vue d'une évolution sociale positive à un niveau mondial. »*

Enseignant / entraîneur, Trinité & Tobago

### Définir le sport

Dans un contexte en développement, la définition du sport inclut généralement un large éventail réunissant des activités adaptées à des personnes de tous âges et toutes capacités, avec un accent sur les valeurs positives du sport. Les Nations Unies définissent le sport comme « **toutes les formes d'activité physique contribuant à la forme physique, au bien-être mental et à l'interaction sociale, telles que le jeu, les sports de loisirs, le sport organisé ou de compétition, ainsi que les sports et les jeux indigènes.** »

Les avantages du sport et d'autres activités physiques sont notamment :

- meilleure performance éducative ;
- promotion de la santé et prévention des maladies ;
- promotion de l'égalité des sexes ;
- intégration sociale et développement d'un capital social ;
- construction de la paix et prévention / résolution des conflits ;
- reconstruction après des catastrophes / traumatismes et normalisation de la vie ;
- développement économique ;
- communication et mobilisation sociale ;
- développement d'aptitudes fondamentales ;
- développement de l'estime de soi et de l'auto-efficacité.

---

## Dans la communauté<sup>1</sup>

En pratiquant un sport, les jeunes apprennent les leçons précieuses du travail en équipe, de la détermination et du respect des règles. Vous pouvez utiliser les activités du manuel pour soutenir des programmes sportifs dans votre communauté.

### Donner aux jeunes les moyens d'agir par le sport

1. Dans les environnements ruraux et urbains, les sessions sportives peuvent être associées à l'enseignement de compétences médicales et fondamentales, ainsi qu'à des ateliers d'éducation par les pairs, des activités de financement, des stages pour dirigeants, des forums de discussion sur la sexualité, des ateliers d'art et de théâtre.
2. Les responsables de la jeunesse peuvent être formés à faciliter les sessions sportives pour les enfants et le reste de la jeunesse. Les enfants et les jeunes intégreront certainement mieux les informations si elles viennent d'autres jeunes.

### Donner aux enfants les moyens d'agir par le sport

1. S'adresser à des enfants de divers environnements : enfants orphelins et vulnérables, enfants vivants avec le VIH et le SIDA, enfants handicapés, enfants qui travaillent, enfants de la rue et enfants dont les familles ont dû migrer en raison de la guerre ou de la famine.
2. Mobiliser des parents et d'autres acteurs adultes pour participer à des forums de discussion et des manifestations.

### Donner aux femmes les moyens d'agir par le sport

1. Garantir une égalité des chances pour les filles et les femmes en leur permettant de participer aux activités de leur choix, y compris des sports traditionnellement réservés aux hommes ; reconnaître et célébrer la différence en encourageant des activités physiques telles que les activités indigènes, l'aérobic et la danse.<sup>2</sup>
2. Souligner et améliorer le développement de la cohésion sociale ainsi que le développement des compétences. Par exemple, des stages pour les responsables sportifs et communautaires ou des cours d'arbitrage pour des sports communautaires populaires (p. ex. football, netball, volleyball, basketball) peuvent être proposés.
3. Intégrer des activités de financement et génératrices de revenus afin de promouvoir la confiance en soi et l'affirmation de soi.

### Échanges culturels et exploration des traditions

1. Donner aux jeunes l'opportunité d'exprimer leurs émotions et réflexions par la danse, le chant, le théâtre, les jeux de rôles, l'art et le récit. Inviter les aînés de la communauté à enseigner et partager leurs expériences et leurs connaissances de la culture traditionnelle.
2. Faciliter les échanges culturels avec les jeunes d'autres pays. Ces échanges aident les jeunes à mieux comprendre et apprécier à la fois les cultures différentes et leur propre culture.

---

## Planifier et préparer des espaces communautaires pour la participation sportive

Le concept de ce qui constitue une installation sportive varie d'un continent à l'autre. En Europe, depuis les temps anciens, le stade a toujours été le point central de l'activité sportive. En Éthiopie, en revanche, les champions de course nationaux s'entraînent dans les montagnes, à 2 000 m au-dessus du niveau de la mer. Pendant ce temps, dans la ville de Guatemala, une portion de terrain plat sur des collines surpeuplées sert de « gymnase » aux boxeurs locaux. Et les champions de corde à sauter à Hong Kong peuvent s'entraîner pratiquement partout.

Au niveau communautaire, le sport et les activités physiques ne nécessitent pas d'installations sportives coûteuses. Des parcs, des terrains herbeux, des cours, des collines, une rue sans circulation ou une plage de sable peuvent tous servir pour des activités physiques.

Néanmoins, les sports modernes tels que le hockey, le volleyball et le tennis, avec leurs règles complexes et leurs différents niveaux de compétition, requièrent des sites et des équipements spécifiques.

Le programme **Sport pour l'espoir**<sup>3</sup> du CIO soutient des projets communautaires visant à construire des centres sportifs plurifonctionnels dans des pays en développement tels que la Zambie ou Haïti.

L'objectif de ces centres est multiple :

- offrir aux jeunes la chance de pratiquer un sport et de développer leur corps, leur volonté et leur esprit dans le respect de l'esprit olympique ;
- mettre à la disposition des athlètes des installations d'entraînement modernes et professionnelles ;
- soutenir les entraîneurs et administrateurs sportifs ;
- organiser des compétitions sportives ;
- fournir à la communauté locale un espace pour des activités communales et contribuer ainsi au développement social ; et
- fournir des services de santé.



# Réalités et opportunités éducatives

Les systèmes politiques, religieux et éducatifs du monde entier sont divers, tout comme les conditions économiques. Tous ces facteurs auront un impact sur la façon dont les éducateurs conçoivent leur mission.

**Systèmes éducatifs :** le manuel des Fondamentaux est une initiative éducative mondiale. Toutefois, les priorités, programmes et systèmes éducatifs diffèrent énormément dans le monde. Les relations entre les enseignants et les étudiants, ainsi que les attentes des parents, des élèves, des autorités éducatives et des membres de la communauté sont différentes dans chaque pays. La taille des classes et les infrastructures d'enseignement et d'apprentissage varient. Dans de nombreuses communautés, par exemple, l'accent est mis sur l'éducation informelle plutôt que sur la scolarité formelle ; sur la communication orale plutôt que sur la communication écrite, et plutôt sur le rôle de la famille et de la communauté.<sup>4</sup>

**Examens :** certains systèmes éducatifs accordent beaucoup d'importance à la mémorisation d'informations factuelles et aux examens écrits. Ce type d'approche peut représenter un obstacle pour les éducateurs qui cherchent à adopter des approches plus créatives et orientées sur les élèves.

**Langue :** la traduction d'un document depuis la langue d'origine dans laquelle il a été rédigé vers une autre langue est toujours un processus imparfait, puisque la traduction est une communication filtrée entre un auteur, un traducteur et un lecteur ou un auditeur. Des idées exprimées facilement dans une langue ne sont parfois pas si faciles à exprimer dans une autre langue. Par exemple, l'expression française

*esprit sportif* ne signifie pas tout à fait la même chose que l'expression anglaise *fair play*. En chinois, où la langue est représentée par des milliers de symboles différents plutôt que par un alphabet, la traduction depuis l'anglais ou une langue européenne est un processus difficile et complexe. Des éducateurs olympiques de différents continents ont examiné les contenus de ce manuel afin de trouver les mots et les expressions les plus appropriés pour exprimer les idées et les valeurs sous-jacentes de l'Olympisme.

**Philosophie :** les idées éducatives du Mouvement olympique prennent leurs racines dans la philosophie et les traditions éducatives européennes. Tandis que les principes de base résonnent au travers des deux cents pays et plus qui appartiennent à la famille olympique, il existe aussi de nombreuses différences entre leurs croyances et leurs systèmes éducatifs. Cela signifie que, dans certains pays, faire accepter les stratégies d'enseignement et d'apprentissage basées sur les valeurs utilisées dans ce manuel peut poser des difficultés. Par exemple, dans des communautés éducatives basées sur la foi, le défi pour les éducateurs olympiques et les responsables de groupes de jeunes sera d'identifier des façons pour l'éducation aux valeurs olympiques de soutenir les priorités éducatives existantes, ainsi que d'adapter et d'utiliser les différentes activités proposées dans le manuel de façon appropriée aux systèmes de croyances et contextes sociaux locaux.



↑ Le baron Pierre de Coubertin est né à Paris en 1863. Après avoir renoncé à une carrière dans l'armée, il a consacré sa vie à la réforme de l'éducation en France et à l'établissement des Jeux Olympiques et des objectifs éducatifs du Mouvement olympique. En 1890, il reçoit une lettre de William Penny Brookes l'invitant à assister aux Jeux Olympiques de Wenlock, en Angleterre, dont la première édition s'était déroulée en 1850. Les deux hommes évoquent leur désir de faire renaître les Jeux Olympiques sous la forme d'un événement International organisé à Athènes

## Utiliser ces ressources pour relever les défis

Utiliser ces ressources pour relever les défis

Le défi aujourd'hui consiste à promouvoir les valeurs et les principes qui ont inspiré Pierre de Coubertin à créer le Mouvement olympique moderne, fondement de la Charte olympique.

Partout où le drapeau olympique est hissé lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, le monde célèbre les idées du fondateur du Mouvement olympique moderne, Pierre de Coubertin (1863–1937). Il pensait que les jeunes ont besoin d'entraîner leur corps autant que leur esprit. Il plaidait pour la pratique du sport et de l'activité physique dans les écoles de son pays. Il pensait que ses idées recevrait une bonne publicité s'il organisait un événement sportif international basé sur les anciens Jeux Olympiques de Grèce.

En 1894, Pierre de Coubertin a invité des collègues et amis à un congrès où il a présenté un plan pour faire revivre les Jeux Olympiques. L'organe chargé de la planification de ces Jeux a été nommé Comité International Olympique.

Pierre de Coubertin est à l'origine de la rédaction de la Charte olympique initiale.

La Charte olympique a été révisée maintes fois. Elle guide le travail du Comité International Olympique et du Mouvement olympique. Elle contient les principes fondamentaux de l'Olympisme et elle a évolué par rapport à la vision originale de Coubertin.

### Les objectifs du Mouvement olympique (1894)

- Promouvoir le développement des qualités physiques et morales qui sont au fondement du sport.
- Éduquer les jeunes par le sport dans un esprit de bonne compréhension mutuelle et d'amitié et ainsi aider à construire un monde meilleur et pacifique.
- Diffuser les principes olympiques dans le monde entier et créer de la sorte une bonne volonté internationale.
- Rassembler les athlètes du monde dans le grand festival sportif quadriennal que sont les Jeux Olympiques.



# Participer au PEVO

En tant que membre de la famille olympique, vous représentez le Mouvement olympique. Que vous soyez membre du CIO, olympien, organisateur des Jeux ou sponsor, vous vous engagez à représenter les valeurs et les principes de l'Olympisme.

## Membres de la famille olympique

Imaginez-vous en invité d'honneur à la cérémonie d'ouverture des jeux organisés lors d'une journée olympique dans une école ou une communauté. Des centaines de jeunes gens impatients vous attendent pour proclamer l'ouverture des jeux de la journée olympique. Ils ont étudié l'histoire olympique, d'autres nations participantes et les valeurs du Mouvement olympique. En accord avec la croyance selon laquelle les Jeux Olympiques sont plus qu'une simple compétition sportive, les élèves ont réalisé leurs propres torches et affiches et ils attendent avec impatience cette journée d'activités sportives et culturelles. Ils seront mis

au défi de concourir avec fair-play, d'accepter les différences individuelles et de faire de leur mieux. **C'est l'Olympisme en action !** Ces valeurs éducatives de l'Olympisme ne peuvent se développer uniquement par la simple participation active au sport. Elles doivent être enseignées. En tant que membre de la famille olympique, vous êtes dans la position unique de partager et promouvoir les contenus de ce manuel. Du fait de votre participation, un enfant pourra avoir envie de devenir un futur olympien ou un champion des droits de l'homme. Vous aurez alors fait une différence dans la vie de cet enfant.

---

## Entraîneurs, dirigeants sportifs et de clubs de jeunes

L'ancien président du CIO, Jacques Rogge, a dit un jour :

« La force unique du Mouvement olympique tient dans sa capacité à susciter l'enthousiasme pour un rêve auprès de jeunes générations successives :

- Les exemples des champions motivent les jeunes.
- Le rêve de participer aux Jeux les mènera au sport. Par le sport, ils bénéficieront d'un outil éducatif.
- Le sport aidera leur corps et leur esprit.
- Le sport leur apprendra à respecter les règles.
- Le sport leur apprendra à respecter leurs adversaires.
- Le sport leur permettra de s'intégrer dans la société et de développer des compétences sociales.
- Le sport leur donnera une identité.
- Le sport leur apportera joie et fierté.
- Le sport améliorera leur santé. »<sup>5</sup>

La plupart des dirigeants sportifs et de clubs de jeunes accepteraient ces déclarations et penseraient probablement que le fair-play, le respect des règles, le respect de l'adversaire, les compétences sociales positives et un comportement sain sont des valeurs qui peuvent être développées par la participation active à une activité sportive et physique. Or ces résultats ne peuvent être obtenus par la seule pratique d'un sport ; ces comportements souhaitables doivent être enseignés.

La compétition féroce et la pression pour la victoire, tant dans des sports scolaires que de compétition, peuvent parfois être néfastes à la concrétisation de valeurs olympiques telles que le fair-play. Néanmoins, les entraîneurs du monde entier sont dans une position idéale pour enseigner les valeurs de l'Olympisme. L'une des façons les plus efficaces pour permettre aux jeunes athlètes d'apprendre le fair-play est de leur donner l'opportunité d'échanger sur les implications et les conséquences de leur comportement. Quand des entraîneurs donnent à leurs joueurs la possibilité d'explorer des conflits de valeurs et d'échanger

sur leurs sentiments, leurs croyances et leur comportement, l'éducation aux valeurs est en marche.

Dans des groupes plus âgés, la discussion peut être axée sur la violence et la consommation de drogues, tandis qu'elle peut être centrée sur le respect des règles, l'égalité des chances et le fair-play dans les groupes plus jeunes.

Les histoires et les exemples dans ce manuel peuvent fournir une base de discussion. Une initiative d'éducation aux valeurs olympiques, qui rassemble des clubs scolaires et communautaires dans une approche intégrée, peut être utilisée pour diffuser un message unifié et cohérent aux jeunes à propos des valeurs et des comportements appropriés.

---

## Autorités éducatives et administrateurs

Les Jeux Olympiques modernes ont un vaste retentissement international et bénéficient d'une audience télévisuelle dans le monde entier. Lancés il y a cent ans comme un projet du 19<sup>e</sup> siècle de réforme éducative européenne par Pierre de Coubertin, ils génèrent aujourd'hui la « concentration spatio-temporelle la plus grande de toute l'histoire humaine ».<sup>6</sup>

Les valeurs éducatives de l'Olympisme fournissent un « espace transnational » dans lequel les symboles et les cérémonies, les valeurs et les principes du Mouvement olympique peuvent être exprimés, élaborés, adaptés et réinventés dans le contexte des savoirs locaux et des traditions culturelles locales.<sup>7</sup> Le professeur John MacAloon, de l'université de Chicago, a suggéré que « les Jeux Olympiques » n'existent pas, il y a des milliers de Jeux Olympiques ».<sup>8</sup>

Le manuel des Fondamentaux est conçu pour convertir les expériences, traditions et histoires olympiques en activités à insérer dans le programme scolaire. Les enfants et les jeunes apprennent mieux lorsque leur enthousiasme est soulevé. Les activités d'apprentissage fondées sur les valeurs éducatives de l'Olympisme fournissent un contexte utile pour les interprétations, découvertes, représentations et activités d'origine locale.

Les possibilités d'apprentissage qui en résultent semblent correspondre aux résultats d'apprentissage requis dans le cadre de programmes scolaires. Ainsi, les enseignants sud-africains intègrent le concept de *ubuntu* (terme subsaharien ancien signifiant plus ou moins « Je suis ce que je suis du fait de qui nous sommes tous ») dans les valeurs sociétales olympiques d'universalité et d'humanisme.<sup>9</sup>

Dès lors, les exercices et les histoires qui s'écrivent sur des thèmes olympiques offrent une motivation naturelle à des activités d'enseignement fondées sur les valeurs dans un grand nombre de secteurs. Elles aideront les jeunes à explorer les traditions de leurs propres communautés nationales et culturelles. Elles soutiendront les buts communs du sport et de l'éducation à l'école pour améliorer le développement moral et physique des participants et des élèves.

Un programme fondé sur les valeurs de l'Olympisme peut aider à transcender et aussi à célébrer les différences en se concentrant sur les aspirations que nous avons tous en commun pour le bien-être de nos enfants. Nous voulons qu'ils soient physiquement actifs et sains. Nous voulons qu'ils aient l'esprit sportif, nous voulons qu'ils respectent les autres et qu'ils parviennent au meilleur de leurs capacités. Les activités de ce manuel peuvent inspirer imagination et espoir en mêlant éducation au sport et à la culture au service de la paix.



---

## Enseignants et instructeurs

Inspirer le développement moral et physique des enfants et des jeunes par la pratique d'un sport et d'activités physiques est l'un des objectifs principaux du Mouvement olympique. C'est un objectif commun à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Ces organismes sont préoccupés par le problème grandissant de l'obésité chez les jeunes dans les pays économiquement développés ; un problème aggravé par le manque d'exercice physique et le développement des habitudes sédentaires. C'est un but qui a aussi des répercussions dans les pays en développement où la compétition pour l'accès limité à l'enseignement supérieur par des examens écrits est féroce, et les enfants sont forcés d'obtenir des résultats scolaires au prix de leur santé.

Votre école ne dispose peut-être pas des installations nécessaires ni d'une planche horaire réservée à l'éducation physique. Peut-être n'avez-vous pas le personnel qualifié pour l'enseigner. Pierre de Coubertin rencontra la même situation il y a cent ans, lorsqu'il tenta de réformer le système éducatif français. Il se plaignait que les jeunes étaient « gavés de connaissances ... [et] ... transformés en dictionnaires ambulants ». <sup>10</sup> Il suggéra que les jeunes développent des valeurs positives comme le fair-play, le respect des autres et le désir de mettre au défi leurs capacités en se confrontant aux réalités et notamment dans le sport et les jeux.

Les prescriptions des programmes gouvernementaux laissent souvent peu de place à d'autres programmes ou à l'usage d'autres moyens d'apprentissage. C'est pourquoi le manuel des Fondamentaux a été conçu et organisé pour être utilisé de manière flexible. Il permet à l'enseignant de faire tout ou partie de ce qui suit :

- Choisir des informations ou des activités dans le manuel pour soutenir ou enrichir leurs propres programmes.
- Utiliser l'ensemble du manuel comme cours d'éducation olympique.
- Organiser une Journée ou une Semaine olympique dans un cadre scolaire ou extrascolaire. L'intégration des activités du manuel à un grand nombre de matières permet à l'école de travailler ensemble, de commencer et de terminer un thème olympique avec des symboles et des cérémonies spéciales qui renforceront les expériences d'apprentissage. Se référer à la section 4, page 89, pour en savoir plus sur la Journée olympique.
- Nourrir les rêves des élèves avec des exemples olympiques de triomphes et de tragédies. Encourager la compréhension internationale et la paix par le message, la magie et le mystère des symboles et des cérémonies olympiques.
- Accroître la participation sportive en enseignant les valeurs olympiques.

Aujourd'hui, la recherche pédagogique soutient la conviction de Coubertin selon laquelle cette participation en sport et à des activités physiques contribue à un style de vie sain, à un apprentissage efficace et au développement de valeurs positives. En outre, les valeurs éducatives du Mouvement olympique (joie de l'effort dans le sport et les activités physiques, fair-play, respect des autres, recherche de l'excellence et équilibre entre le corps et l'esprit) sont applicables bien au-delà du contexte sportif. Les activités consacrées au développement de ces valeurs peuvent contribuer à l'apprentissage pour obtenir des résultats dans nombre de matières différentes.

Document n° 8 : « Terre de jeux 2024 », label du Comité d'organisation Paris2024, plaquette, extraits.



TERRE DE JEUX 2024  
EST UN LABEL DE PARIS 2024



Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



# TERRE DE JEUX 2024, UN LABEL POUR TOUS LES TERRITOIRES

<p>Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d’Outre-mer.</p> <p>Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s’engager dans l’aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.</p>	<p>En 2024, la France accueillera le monde à l’occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.</p> <p>Notre ambition est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu’une dynamique se crée dès aujourd’hui dans tous les territoires.</p> <p>La fête sera plus belle si elle est partagée. L’héritage sera plus fort s’il est co-construit.</p> <p>C’est tout le sens de ce label Terre de Jeux 2024 que nous proposons aux collectivités territoriales.</p>
--	--

<p><b>UNE AMBITION : METTRE PLUS DE SPORT DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS</b></p> <p>Plus de sport pour l’éducation, la santé, l’inclusion</p> <p>Plus de sport durable et responsable</p> <p>Plus de sport accessible à tous, sans distinction d’âge, de genre, de lieu de résidence, d’orientation sexuelle, d’origine ou de condition physique</p> <p>Plus de sport pour vivre des émotions uniques</p>	<p><b>TROIS OBJECTIFS À ATTEINDRE ENSEMBLE</b></p> <p>Une célébration ouverte, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux</p> <p>Un héritage durable, pour changer le quotidien des Français grâce au sport</p> <p>Un engagement inédit, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l’aventure des Jeux, dès maintenant, partout en France</p>
---	--

<p style="text-align: center;"><b>FAIRE VIVRE À TOUS LES ÉMOTIONS DU SPORT ET DES JEUX</b></p> <p>DEVENIR TERRE DE JEUX 2024, c'est :</p> <p>Célébrer les Jeux dans votre territoire</p> <p>Organiser ces célébrations dans le respect de l'environnement</p> <p>Proposer des célébrations ouvertes au plus grand monde</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXEMPLES</b></p> <p>Organiser une retransmission publique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020</p> <p>Engager une démarche de réduction des déchets lors des événements Terre de Jeux 2024</p> <p>Organiser une rencontre entre un athlète de haut niveau originaire de votre région et vos habitants</p>
---	---

<p style="text-align: center;"><b>CHANGER LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS GRÂCE AU SPORT</b></p> <p>DEVENIR TERRE DE JEUX 2024, c'est :</p> <p>Favoriser la découverte du sport et de ses valeurs à l'occasion de la Journée Olympique, célébrée mondialement le 23 juin</p> <p>Soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires</p> <p>Promouvoir la pratique sportive auprès des agents de votre collectivité</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXEMPLES</b></p> <p>Organiser une épreuve sportive mixte et intergénérationnelle à l'occasion de la Journée Olympique Faire découvrir des sports paralympiques aux élèves des écoles de votre territoire</p> <p>Organiser des séances de sport pour faire découvrir une discipline aux agents de votre collectivité</p>
---	---

**DONNER AU PLUS GRAND  
NOMBRE LA CHANCE DE  
VIVRE  
L'AVENTURE DES JEUX**

DEVENIR TERRE DE JEUX 2024, c'est :

Faire grandir la communauté des supporters des Jeux en relayant l'actualité du projet

Montrer comment l'aventure des Jeux se vit sur le terrain

Désigner un référent et participer aux activités de la communauté Terre de Jeux 2024

**EXEMPLES**

Afficher les actualités de Paris 2024 dans les locaux de votre collectivité et dans les équipements sportifs

Mettre en lumière l'engagement des bénévoles des associations sportives de votre territoire

Désigner un élu ou un agent pour être le point de contact avec Paris 2024

**UNE IDENTITÉ  
EXCLUSIVE**

EN TANT QUE TERRE DE JEUX 2024, vous avez une place importante dans le projet et vous disposez :

D'une identité exclusive pour vous associer aux Jeux

Des outils de communication pour relayer les actualités du Comité et vous aider à préparer les temps forts

La possibilité de mettre votre collectivité aux couleurs de Terre de Jeux 2024 (habillages graphiques, objets dérivés...)

**DES ACCÈS PRIVILÉGIÉS**

En tant que Terre de Jeux 2024, vous avez un accès privilégié aux outils (films, outils pédagogiques, guides pratiques...), informations et événements Paris 2024.

**EXEMPLES**

Accès aux bonnes pratiques du réseau Informations exclusives

Pré-inscriptions aux événements

## **DES TEMPS FORTS**

LES ACTIONS LES PLUS INSPIRANTES DES LABELLISÉS TERRE DE JEUX 2024 seront mises en avant :

Lors de la remise des trophées annuels Terre de Jeux 2024

Sur les réseaux sociaux Terre de Jeux 2024 et Paris 2024

À l'occasion de déplacements et événements organisés par Paris 2024 partout en France

### **LA POSSIBILITÉ DE DEVENIR CENTRE DE PRÉPARATION AUX JEUX**

DEVENIR TERRE DE JEUX 2024, c'est la possibilité d'être référencé dans un catalogue qui sera mis à disposition des 206 Comités Nationaux Olympiques et 184 Comités Nationaux Paralympiques du monde entier, lesquels pourront choisir un centre et venir s'entraîner en France à leur convenance, pendant l'Olympiade.

## **CANDIDATER ET S'INFORMER**

Retrouvez toutes les informations et déposez votre candidature au label Terre de Jeux 2024 sur :  
[www.terredejeux.paris2024.org](http://www.terredejeux.paris2024.org)